

Comité départemental de suivi de la situation sanitaire

22 mars 2021

23 mars 2021



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur



académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Point de situation épidémiologique

Incidence

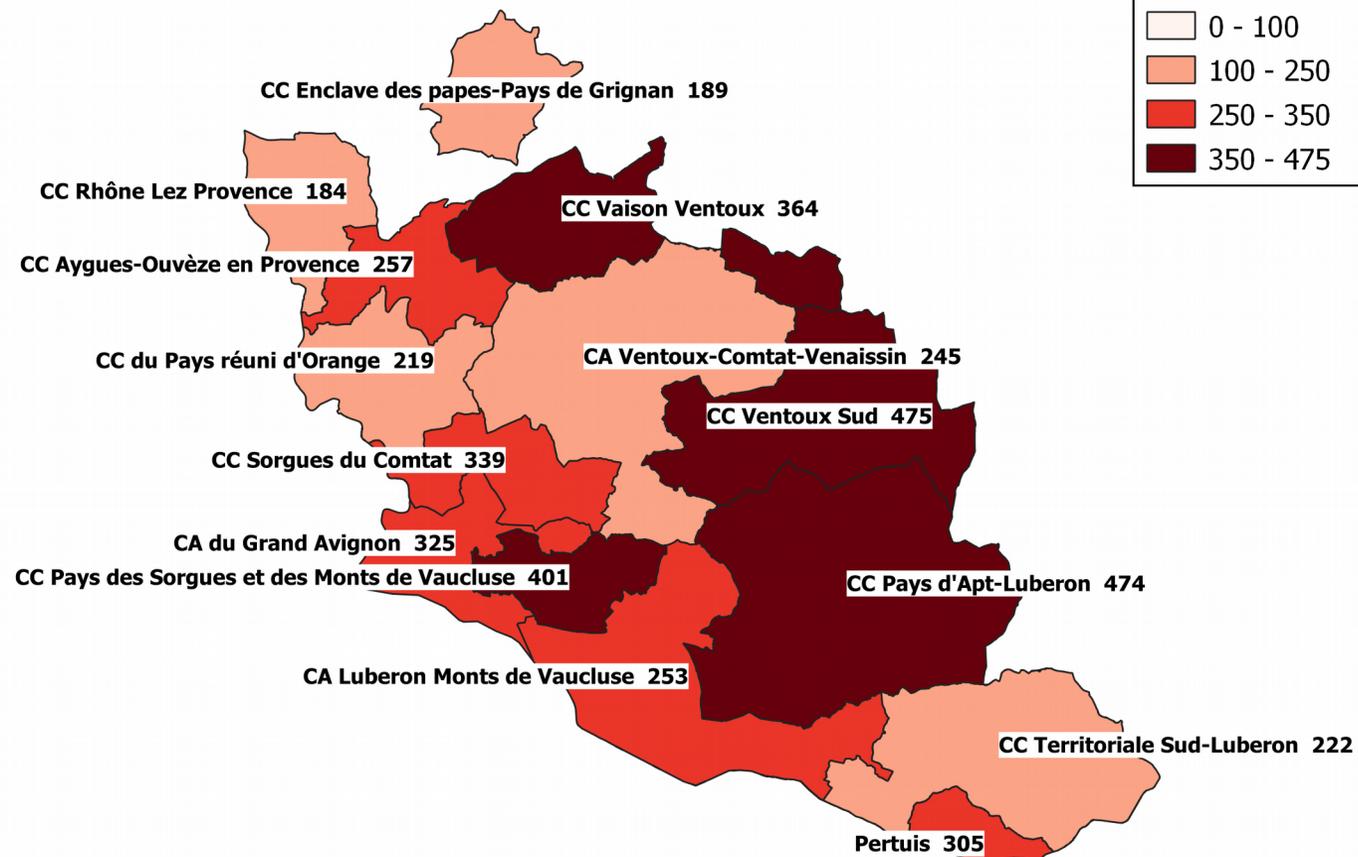
(nouveaux cas pendant
une semaine)

Evolution du taux d'incidence :

Semaine 45 : 639 pour 100 000 habitants
Semaine 46 : 357 pour 100 000 habitants
Semaine 47 : 177 pour 100 000 habitants
Semaine 48 : 141 pour 100 000 habitants
Semaine 49 : 135 pour 100 000 habitants
Semaine 50 : 153 pour 100 000 habitants
Semaine 51 : 191 pour 100 000 habitants
Semaine 52 : 169 pour 100 000 habitants
Semaine 53 : 181 pour 100 000 habitants
Semaine 1 : 265 pour 100 000 habitants
Semaine 2 : 267 pour 100 000 habitants
Semaine 3 : 289 pour 100 000 habitants
Semaine 4 : 258 pour 100 000 habitants
Semaine 5 : 232 pour 100 000 habitants
Semaine 6 : 240 pour 100 000 habitants
Semaine 7 : 221 pour 100 000 habitants
Semaine 8 : 230 pour 100 000 habitants
Semaine 9 : 221 pour 100 000 habitants
Semaine 10 : 265 pour 100 000 habitants (consolidé)
Semaine 11 : 305 pour 100 000 habitants (non consolidé)

⇒ **un taux d'incidence en nette hausse**

Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI du 15 mars au 21 mars 2021



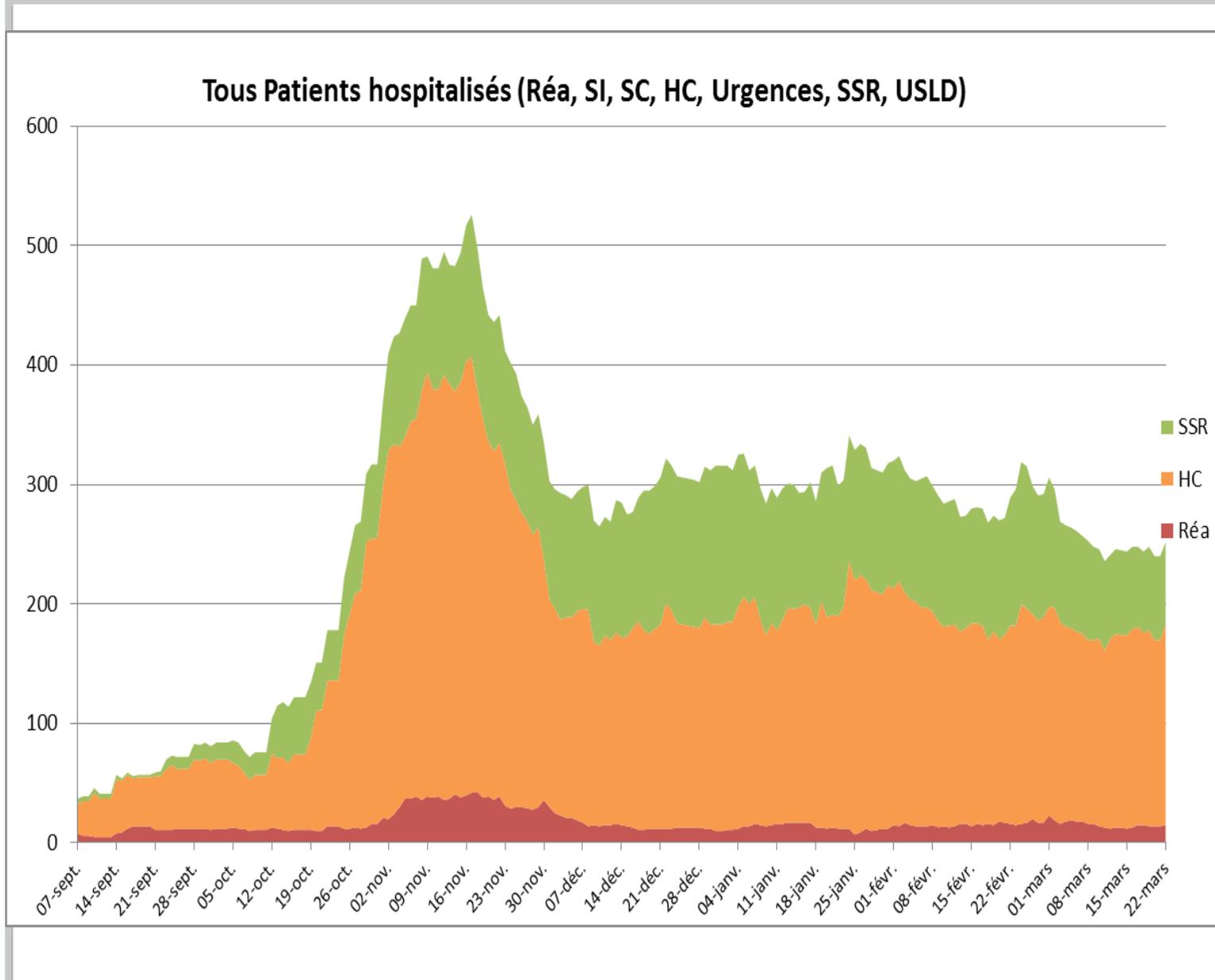
Taux d'incidence départemental pour la semaine 11 : 305 (non consolidé)

Point de situation épidémiologique

Données arrêtées sur les extractions réalisées le 22/03 à 14h20

Le nombre de personnes hospitalisées reste élevé, malgré une baisse récente: le pic du nombre de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre, avec 526 personnes hospitalisées.

Aujourd'hui, 252 personnes sont hospitalisées dont 15 en réanimation et soins intensifs, 168 en hospitalisation conventionnelle et 69 en soins de suite et réadaptation.



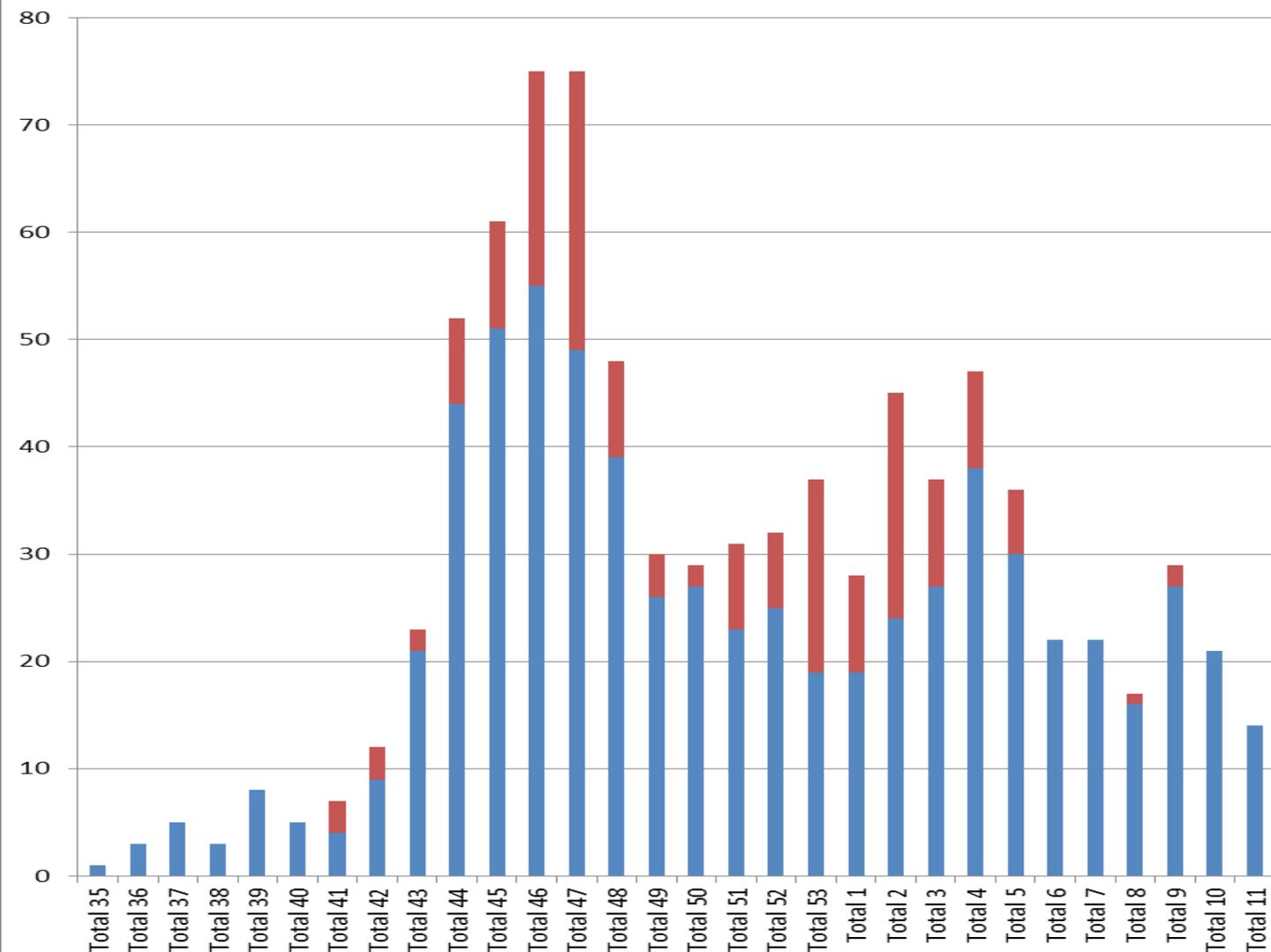
Point de situation épidémiologique

*Données arrêtées sur les extractions
réalisées le 22/03 à 14h20.*

**898 décès en tout depuis le
début de l'épidémie :**

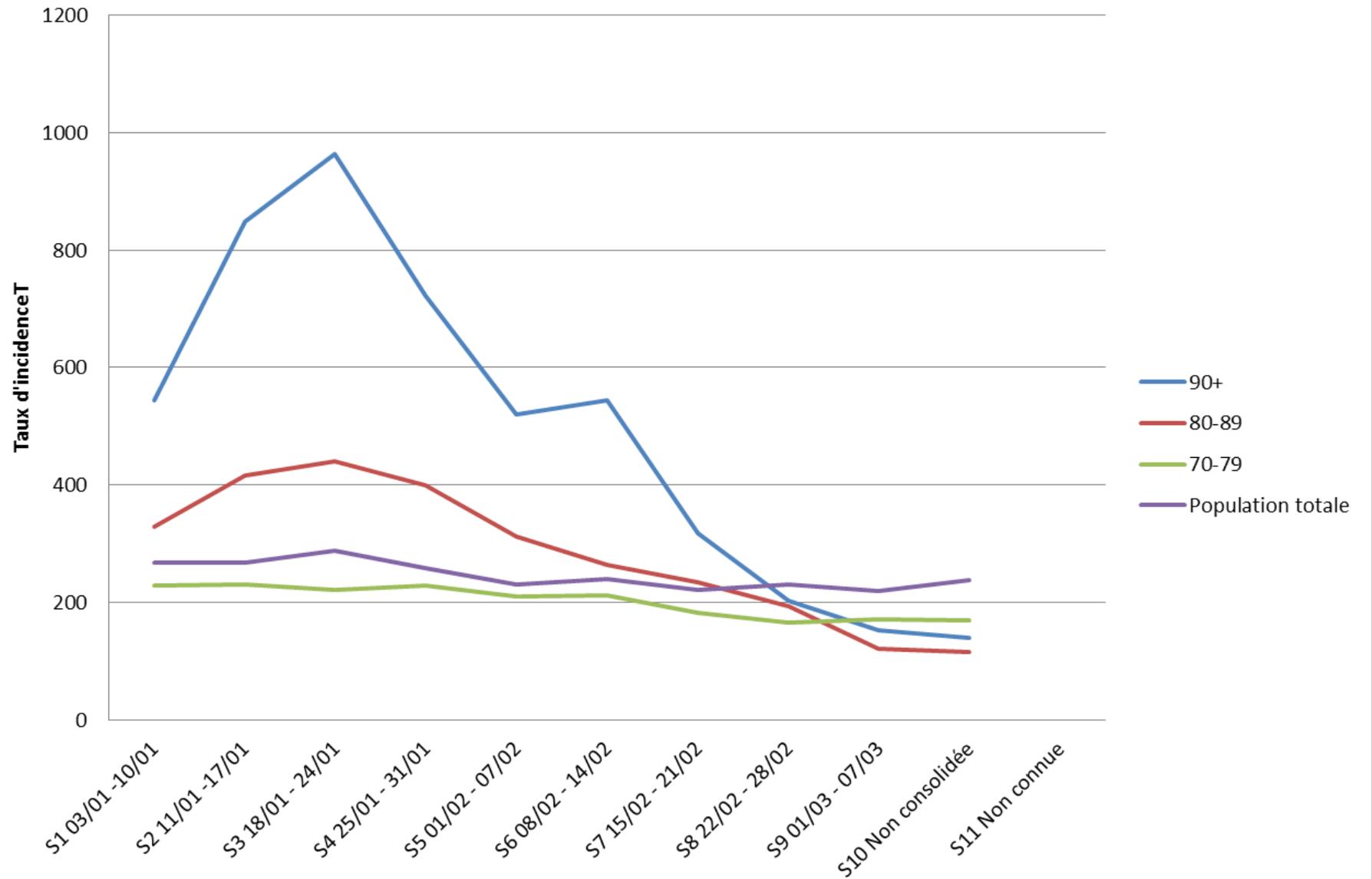
- **714 décès au total à
l'hôpital**, dont 14 la
semaine 11;
- **184 en EHPAD**, (données
S11 en cours de
consolidation)

**Nombre de décès Covid par semaine en
Vaucluse en EHPAD et à l'hôpital**



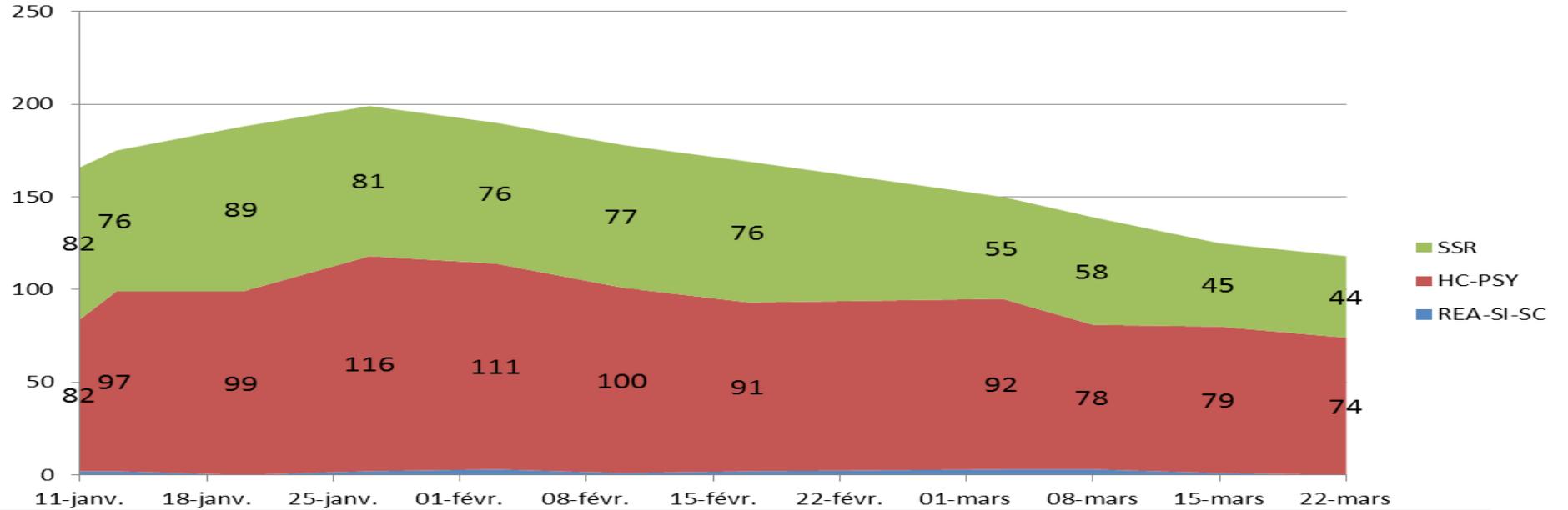
Point de situation épidémiologique chez les +75 ans

Evolution de l'incidence par semaine, en 2021

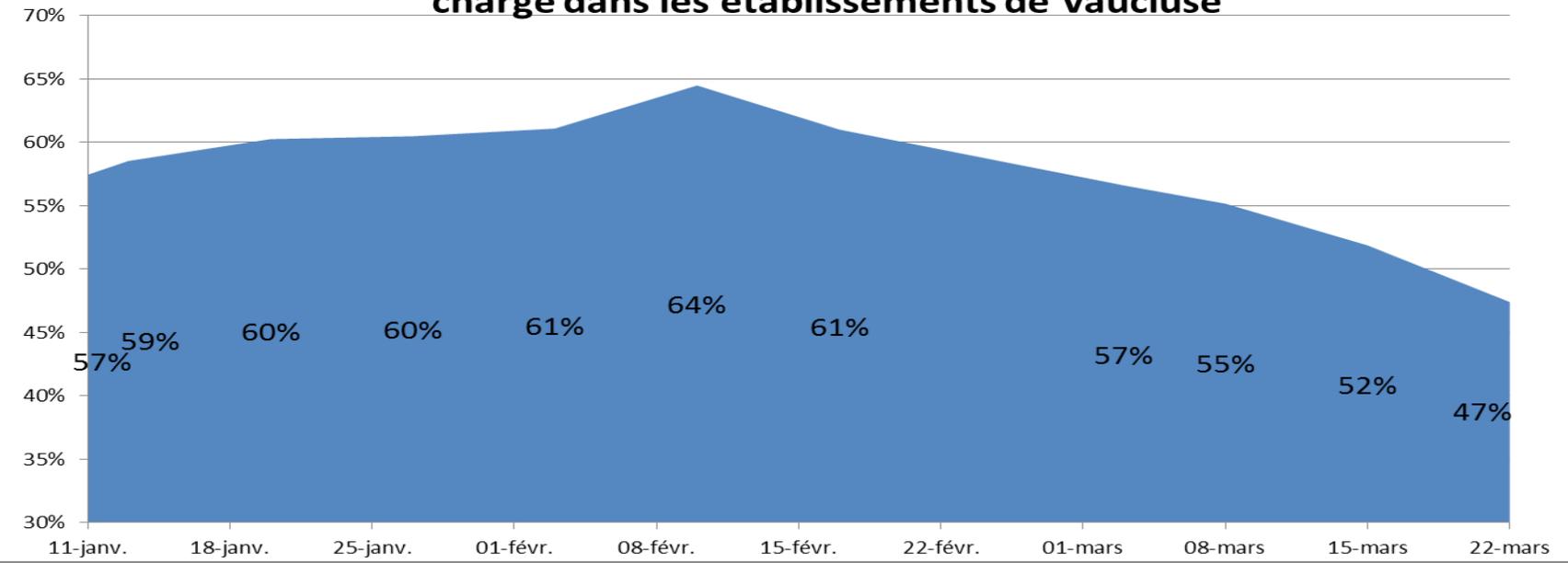


Point de situation
épidémiologique
chez les +75 ans

Evolution du nombre de patients de 75 ans et +, hospitalisés COVID , pris en charge dans les établissements de Vaucluse



Proportion de patients de 75 ans et +, hospitalisés COVID, pris en charge dans les établissements de Vaucluse



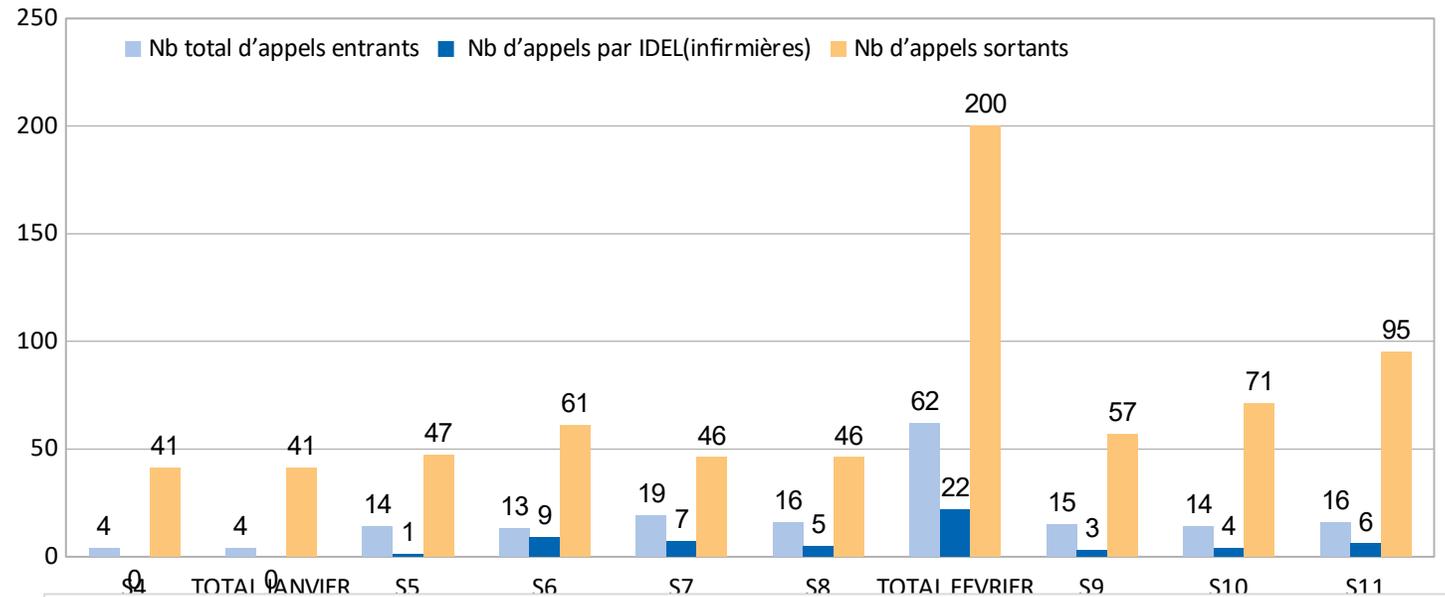
Activité de la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI)

L'isolement des personnes positives et de leurs cas contacts est au coeur de la stratégie « *Tester - Alerter- Protéger* ».

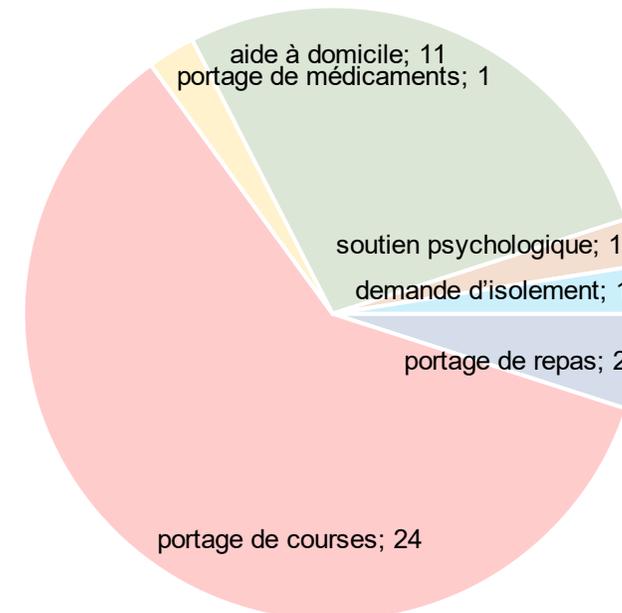
L'accompagnement social, matériel et psychologique des personnes dans l'isolement est assuré, dans chaque département, par une cellule territoriale d'appui à l'isolement.

Dans le Vaucluse, cette plate-forme est déléguée à l'association « *Entraide Pierre Valdo* »

Nb et nature des appels CTAI depuis le 25/01/2021



S11 - Requêtes formulées par les personnes malades, par type de demandes



Evolution de la mortalité dans le Vaucluse

1 janvier au 18 mars

(données Insee non consolidées)

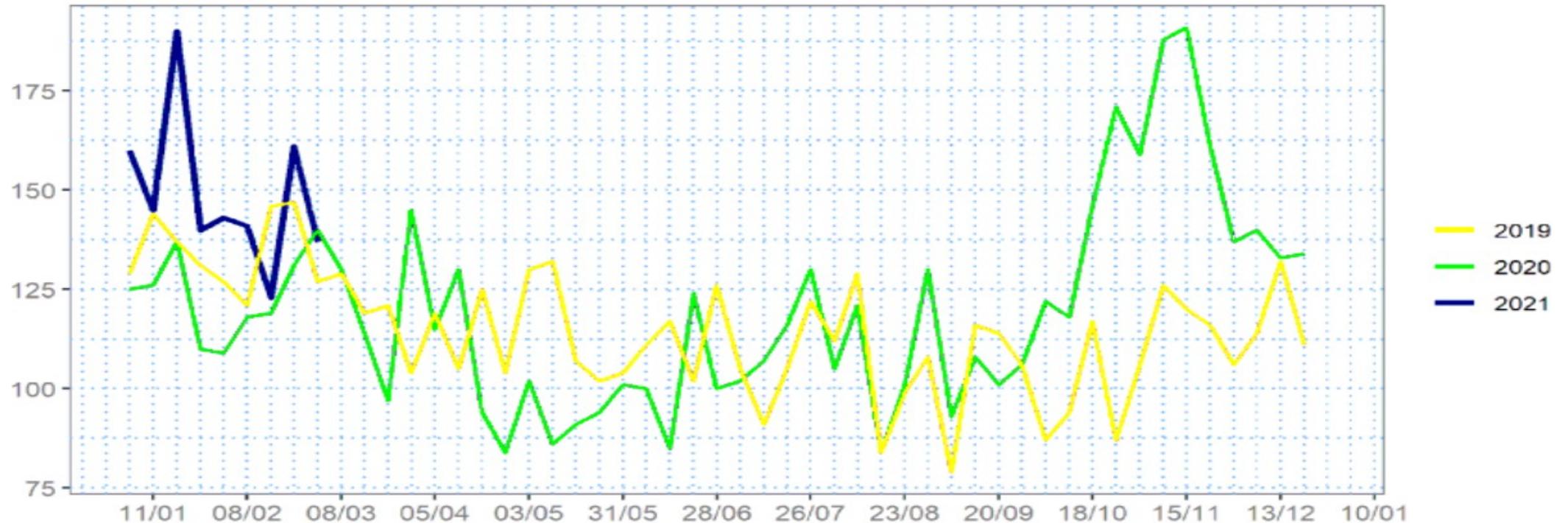
Depuis le 1^{er} janvier et par rapport à l'année 2020, le nombre de décès a augmenté de 10 %.

L'accroissement de la mortalité s'est produit principalement au mois de janvier (+ 22,5%).

La baisse de la surmortalité constatée depuis le mois de février se confirme (+2%).

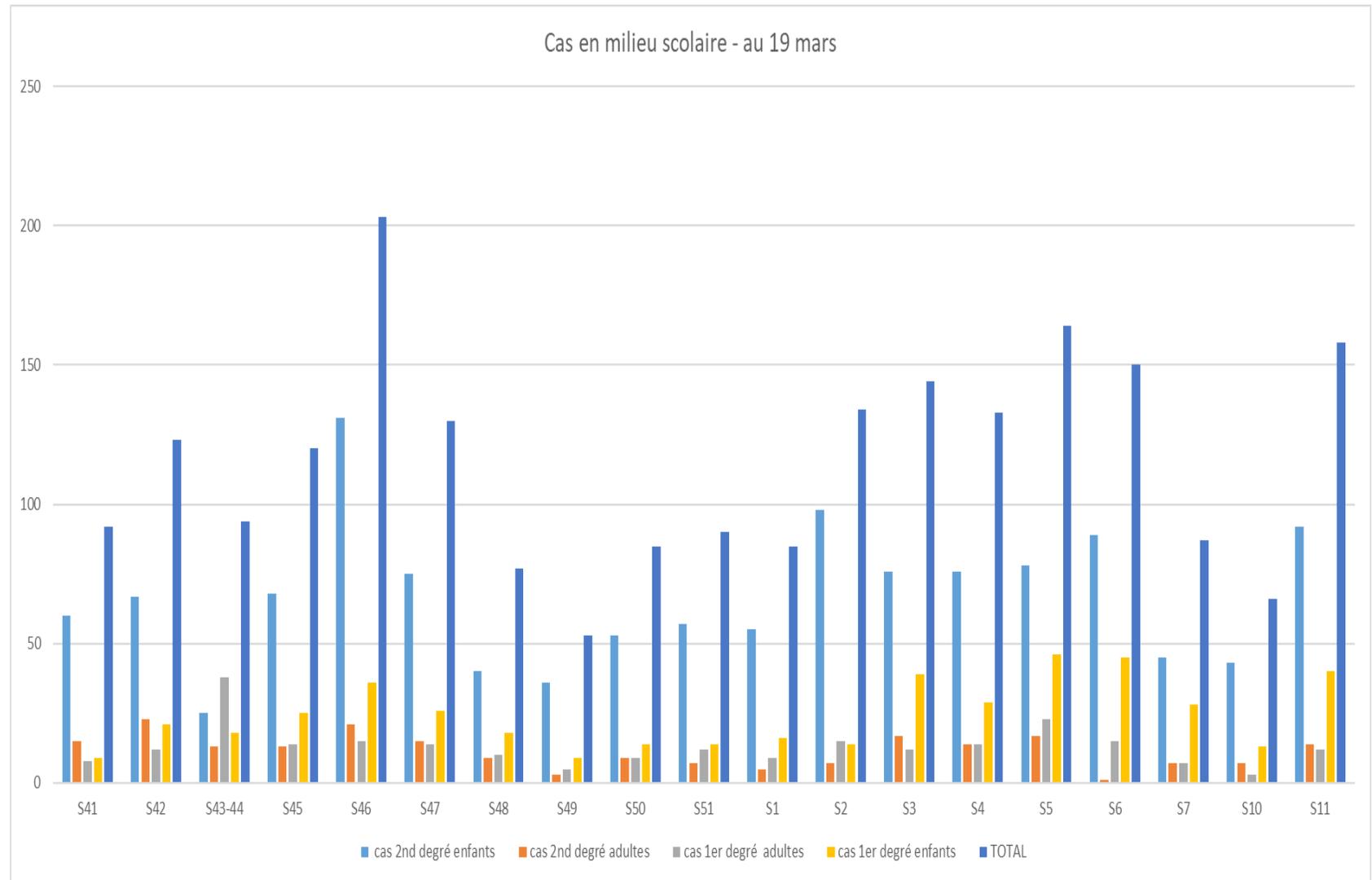
Au niveau régional, la surmortalité résulte d'une mortalité nettement accrue chez les plus de 65 ans et d'une sous-mortalité chez les jeunes (avec - 38% de décès chez les moins de 25 ans).

Vaucluse - cumul hebdo.



Milieu scolaire

Nombre de cas positifs dans le 1er et 2nd degré
Semaine 11 2021



Milieu scolaire

Mesures spécifiques
Semaine 11 2021

A noter :

- Fermeture du collège Jeanne d'Arc à Apt
- Fermeture d'une classe au collège La Salle d'Avignon
- Fermeture d'une classe au lycée Charles de Gaulle d'Apt
- Fermeture d'une classe à l'école les Jardins de Vedène
- Fermeture d'une classe à l'école St Charles de Cavaillon
- Fermeture de l'école de Maubec
- Fermeture d'une classe de maternelle à l'école G. Philippe de Sorgues
- Fermeture d'une classe à l'école St Charles de Cavaillon
- Fermeture d'une classe de maternelle à l'école Les Sources de Gargas
- Fermeture d'une classe de maternelle à l'école Marie Pila de Carpentras
- Prolongation de la fermeture d'une classe de l'école maternelle les Cordeliers d'Apt.

Lancement de la campagne de tests salivaires en milieu scolaire

MILIEU SCOLAIRE

La campagne de dépistage à travers les tests salivaires a débuté mardi 16 mars.

Les campagnes de dépistage se déroulent dans les établissements repérés, en collaboration avec l'ARS, comme présentant un nombre important de cas positifs.

Par ailleurs, un échantillon représentatif d'écoles, de collèges et de lycées accueille très régulièrement des campagnes de dépistage.

Les campagnes de dépistage grâce aux tests antigéniques continuent.

La convention de partenariat avec le SDIS a été renouvelée.

Par ailleurs, un recrutement de 18 médiateurs lutte anti COVID est en cours, ils seront formés le 26 mars par l'ARS et seront opérationnels dès la semaine prochaine.

Lancement de la campagne de tests salivaires en milieu scolaire

MILIEU SCOLAIRE

Calendrier prévisionnel tests salivaires

- Mardi 23 mars : école la Bastidonne
- Mardi 23 mars : collège F. Mistral (Avignon)
- Jeudi 25 mars : école J. Prévert (Beaumes de Venise)
- Jeudi 25 mars : lycée F. Mistral (Avignon)
- Vendredi 26 mars : école F. Mitan (Vedène)
- Lundi 29 mars : école S. Veil (Avignon)
- Mardi 30 mars : école P. Augier (Pertuis)
- Jeudi 1^{er} avril : école R. Scheppler (Avignon)
- Jeudi 1^{er} avril : écoles La Colline et Les Cordeliers (Apt)

Calendrier prévisionnel tests antigéniques

- Lundi 29 mars : lycée de l'Arc (Orange)

VACCINATION

ETAT DES LIEUX

DEPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Depuis le déploiement de la campagne vaccinale (source SPF - 23/03/2021)

47 343 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin dans le département

21 968 personnes ont reçu deux doses de vaccin

Personnes de plus de 75 ans
25 886 ont reçu au moins une dose
14 566 ont reçu au moins deux doses

Couverture vaccinale des résidents USLD et EHPAD
99,4 % 1 dose
4 618 personnes vaccinées

ETAT DES LIEUX

DEPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Depuis le lundi 25 janvier

- 16 centres de vaccinations sont ouverts

Déploiement de l'équipe mobile vaccinale en partenariat avec le SDIS et l'ordre des médecins

- Plateau de Sault la semaine du 1^{er} mars : **42 vaccinations**
- Nord Luberon la semaine du 8 mars : 147 vaccinations
- Vaison/Ventoux la semaine du 15 mars : 207 vaccinations
- Centre Luberon la semaine du 22 mars

Centres de vaccination Covid-19 en Vaucluse

uniquement sur rendez-vous Au 01/03/21

CARTOGRAPHIE DES CENTRES DE VACCINATION

DEUX NOUVEAUX CENTRE AU GRAND AVIGNON

Centre de vaccination de Bollène
Salle Georges Brassens
2483, Avenue Jean Moulin
Ouverture du centre le 25/01
Prise de rendez-vous à partir du 21/01
Le lundi : 14h -17h
Du mardi au vendredi : 9h-12h
04 65 79 65 79
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH d'Orange
Avenue de Lavoisier
Du lundi au vendredi : 13h-18h
04 90 11 23 23
[Prendre rendez-vous ici](#)

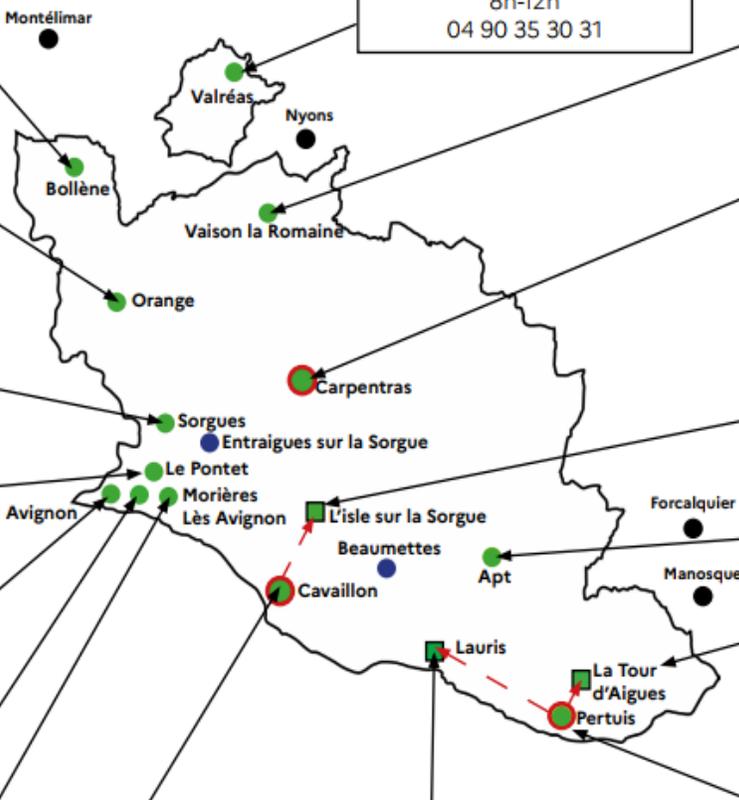
Centre de vaccination de Sorgues (MSP)
Salle René Varoqui, Chemin de Lucette
du lundi au vendredi : 9h-13h
04 23 10 06 90
[Prendre rendez-vous ici](#)

SOS Médecins - Le Pontet
1, rue de la rose des vents
Du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-18h
07 77 45 37 92
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH d'Avignon
305, rue Raoul Follereau
Du lundi au samedi : 9h-17h
04 32 75 96 90
[Prendre rendez-vous ici](#)

CPTS Grand Avignon - Château de la Barbière - 8 Avenue du Roi Soleil
Du 01 au 06 mars : lundi 13h-17h / mardi & mercredi : 9h-17h / jeudi : 14h-17h / vendredi & samedi : fermés
A compter du 8 mars : Mardi, mercredi, jeudi : 9h-17h / vendredi & samedi : 9h-13h (samedi à confirmer) / lundi fermé

CPTS Grand Avignon - Morières-lès-Avignon
Espace Robert Dion / 2-134 Chemin du Clos Neuf
Du 01 au 06 mars : mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 13h-17h / lundi fermé
A compter du 8 mars : du lundi au vendredi : 13h-17h / + mardi : 9h-12h
04 84 51 22 12 / [Prendre rendez-vous ici](#)



Centre de vaccination Valréas
Espace Jean Duffard
43 cours Victor Hugo
Du mercredi au samedi : 8h-12h
04 90 35 30 31

CH de Vaison
18 Grand Rue
Mardi et jeudi : 9h-13h / 14h - 18h
Mercredi et vendredi : 9h - 13h
04 90 28 77 39
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH de Carpentras / CPTS Synapse Comtat Venaissin
24, rond point de l'amitié
Du lundi au vendredi : 9h-17h
04 23 10 03 38
[Prendre rendez-vous ici](#)

CH de L'isle sur la sorgue
Place des frères Brun
Du lundi au vendredi 8h-13h / 14h-18h
04 90 38 96 53
[Prendre rendez-vous ici](#)

Centre Hospitalier d'Apt
225, avenue de Marseille
Du lundi au vendredi : 13h-18h
04 90 04 34 01
[Prendre rendez-vous ici](#)

MSP Les glycines La Tour d'Aigues / CPTS Santé Lub
Salle polyvalente du Pays d'Aigues
Le lundi : 14h-18h
Du mardi au vendredi : 9h-17h
09 72 50 27 00

CH de Cavaillon / CPTS Cerebellum
119, avenue Georges Clémenceau
Du lundi au vendredi : 9h-13h / 14h-17h
04 90 78 85 34

CPTS Santé Lub / Lauris
Foyer rural, rue de la mairie
Du lundi au vendredi : 10h-12h / 13h-15h
Le samedi : 10h-12h
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-](#)

Maison de la culture et des associations de Pertuis / CPTS Santé Lub
167, rue Résini
Du lundi au vendredi : 10h-12h / 14h-18h
Le samedi : 10h-12h
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous ici](#)

- Centres ouverts
- Centres dont l'ouverture est à l'étude
- → Centres de référence
- Centres annexes
- Centres ouverts à proximité

MESURES ADMINISTRATIVES

Décret modificatif du 19 mars 2021

Recul du couvre-feu à 19h

Article 4 du décret du 29 octobre 2020

La modification est identique pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Cela implique qu'un certain nombre d'établissements et d'activités qui devaient fermer ou se terminer à 18 heures peuvent désormais se terminer à 19 heures (vente à emporter dans les restaurants, fermeture des bibliothèques...)

Activités sportives des personnes mineurs

Article 42 et 45 du décret du 29 octobre 2020

Les cours d'EPS pour les **scolaires** sont autorisés en intérieur (école, ERP X ou salle à usage multiple).

Les activités sportives périscolaires ou extrascolaires demeurent interdites en intérieur.

Ces mesures sont applicables à l'ensemble du territoire métropolitain.

Renforcement et soutien au télétravail

Le contexte sanitaire actuel qui se caractérise par un niveau toujours élevé de circulation de la Covid-19 et des différents variants rend nécessaire de **renforcer le recours au télétravail.**

Les règles fixés par le protocole national applicable en entreprise et la circulaire du Premier ministre du 5 février prévoient que le télétravail doit être la règle dans toutes les activités qui le permettent.

Les dernières données font état, pour le secteur privé d'un niveau de télétravail qui reste inférieur à celui du mois de novembre 2020, et dans la fonction publique, si le niveau s'est accru, il demeure encore insuffisant.

C'est pourquoi la mobilisation des entreprises et des administrations doit être renforcée.

C'est dans ce but, qu'un plan d'action est mis en œuvre pour notamment renforcer les contacts avec les entreprises, organiser des actions de sensibilisation à destination du grand public, des partenaires sociaux et des chambres consulaires.

Les administrations publiques doivent intensifier le télétravail dans le cadre d'un dialogue social de proximité soutenu.

**Allègement
des mesures
de
confinement**

**Prolongation des
mesures
départementales**

Arrêtés préfectoraux du 28 novembre 2020

- Prolongation de l'obligation du port du masque dans l'espace public sur tout le territoire du département jusqu'au 1^{er} avril 2021.
- Prolongation des mesures départementales destinées à lutter contre la propagation du virus jusqu'au 1 avril 2021 : interdiction de la vente d'alcool à emporter et de la consommation d'alcool sur la voie publique de **19h à 6h *** ; interdiction des buvettes et points de restauration dans les ERP et l'espace public ; interdiction des activités dansantes.

** Arrêté préfectoral du 20 mars 2021*

**Allègement
des mesures
de
confinement**

**Le renforcement des
mesures de soutien
économique**

Allègement des mesures de confinement

Mesures de soutien à l'économie

Des mesures de soutien économique renforcées maintenues

#COVID19

Un plan d'urgence économique renforcé

- Prolongement de l'activité partielle prise en charge à 100 % jusqu'au 31 décembre 2020
- Exonération des cotisations sociales pour les TPE et les PME
- Renforcement du fonds de solidarité pour les secteurs hôtellerie-cafés-restauration, tourisme, événementiel, sport, culture et ceux qui en dépendent fortement
- Élargissement du dispositif de fonds de solidarité
- Prêt garanti par l'État et prêt direct de l'État prolongés jusqu'au 30 juin 2021



Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de soutien à l'économie

Des mesures de soutien économiques complémentaires

Fonds de
solidarité
renové

Aides aux
permittents
et saisonniers

Aides
aux jeunes

Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de
soutien à
l'économie

Évolution du fonds de solidarité au titre du mois de janvier 2021

Le [décret n° 2021-129 du 8 février 2021](#) prolonge le fonds de solidarité en janvier 2021 en étendant le dispositif initial et complémentaire prévu pour décembre 2020.

Il offre à **4 secteurs d'activité** (réparateurs de chaussures, fabricants de ski, correspondants locaux de presse, radio et télé-diffusion à audience locale), **la possibilité de déposer une demande d'aide ou de versement complémentaire au titre du mois de novembre**. Les demandes pourront être déposées jusqu'au 28 février au lieu du 31 janvier 2021.

Les [listes des activités relevant des secteurs 1\(annexe 1\) et 1bis annexe 2](#)) sont complétées : les entreprises de la filière viticole sont transférées de l'annexe 2 à l'annexe 1. Il est ajouté à l'annexe 2 neuf nouveaux secteurs liés à la fermeture des remontées mécaniques.

Le fonds de solidarité est par ailleurs prolongé jusqu'au **30 juin 2021**.

Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de soutien à l'économie

Le décret n° 2021-129 du 08 février 2021 publié le 09 février fixe le régime des aides du fonds de solidarité au titre des pertes enregistrées en janvier 2021. Cinq régimes sont prévus :

- pour les entreprises qui, durant tout le mois de janvier, ont été interdites d'accueillir du public ;
- pour celles dont l'activité relève des secteurs listés à l'annexe 1 du décret et qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence ;
- pour celles dont l'activité relève des secteurs listés à l'annexe 2 du décret et qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence ;
- pour certaines entreprises situées dans des stations de ski qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence ;
- pour les entreprises dont l'activité ne relève d'aucun des précédents régimes et qui ont perdu en janvier 50 % de leur chiffre d'affaires de référence.

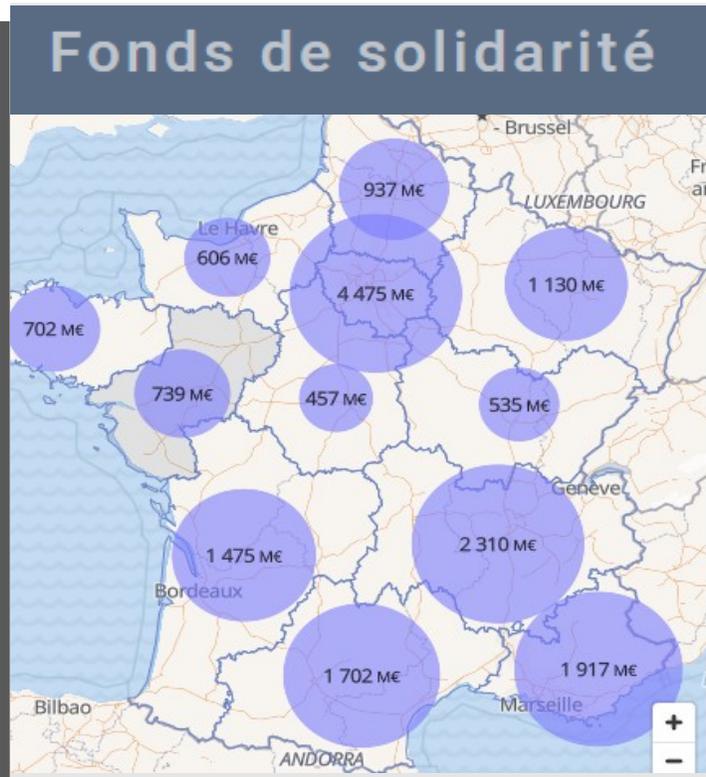
Le décret introduit en outre une nouvelle condition d'éligibilité. Il précise que ne peuvent bénéficier du fonds de solidarité au titre de janvier les entreprises ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral de fermeture pour non respect des règles d'interdiction d'accueil du public prises afin de limiter la pandémie.

Par ailleurs, est décalée du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2020 la date limite à laquelle doit être introduite la contestation d'une dette fiscale pour que celle-ci ne constitue pas un motif de refus de l'aide. Il est également rappelé qu'il n'y a plus depuis décembre 2020 de régime propre aux discothèques. Etant fermées, elles relèvent du dispositif réservé aux entreprises qui n'ont pu accueillir de public. Comme en décembre, l'ensemble des aides versées au titre du fonds de solidarité aux entreprises d'un même groupe pour les pertes de janvier ne peut excéder 200 000 €.

Le formulaire relatif aux pertes de janvier sera mis en ligne sur le site impots.gouv.fr fin février. Les demandes pourront être déposées jusqu'au 31 mars 2021.

Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de soutien à l'économie



Fonds de solidarité : échelle nationale

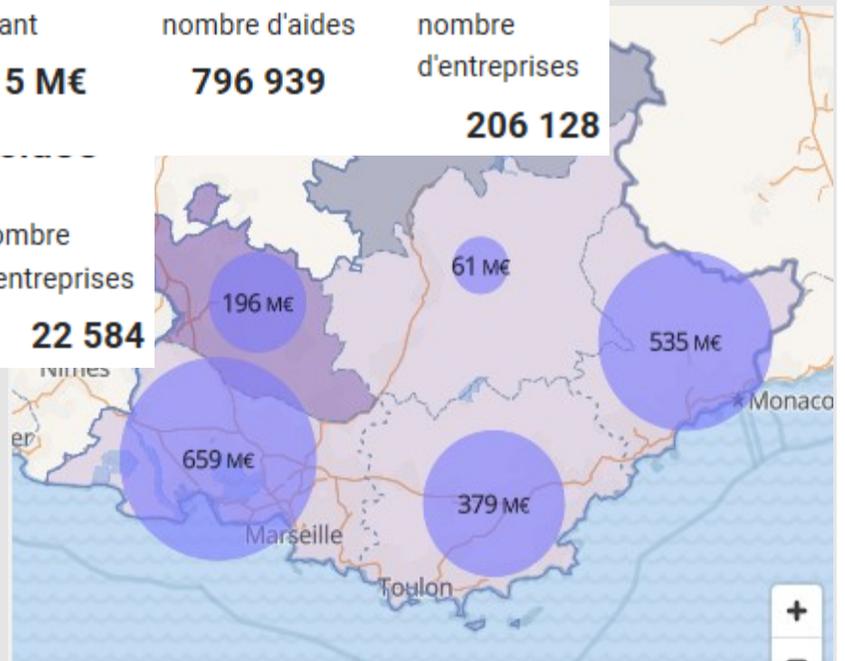
montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
17 896,75 M€	7 473 226	1 977 292

Fonds de solidarité : Provence-Alpes-Côte d'Azur

montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
1 917,15 M€	796 939	206 128

Fonds de solidarité : Vaucluse

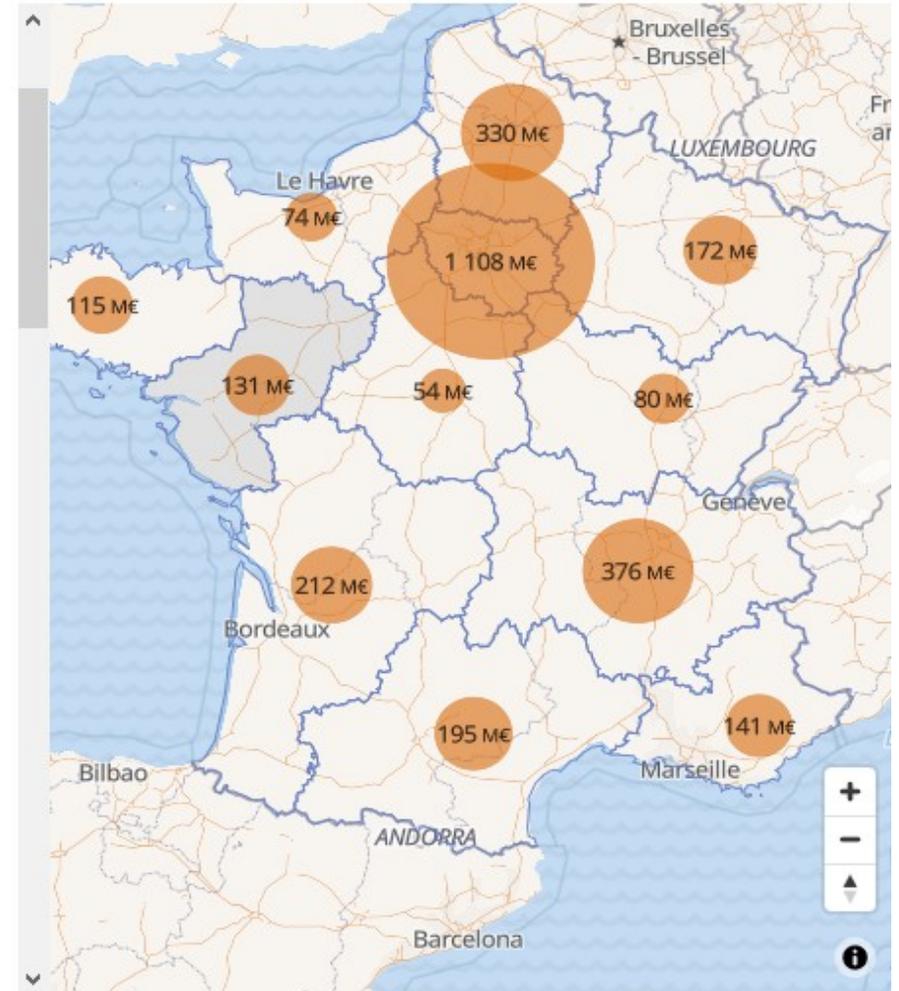
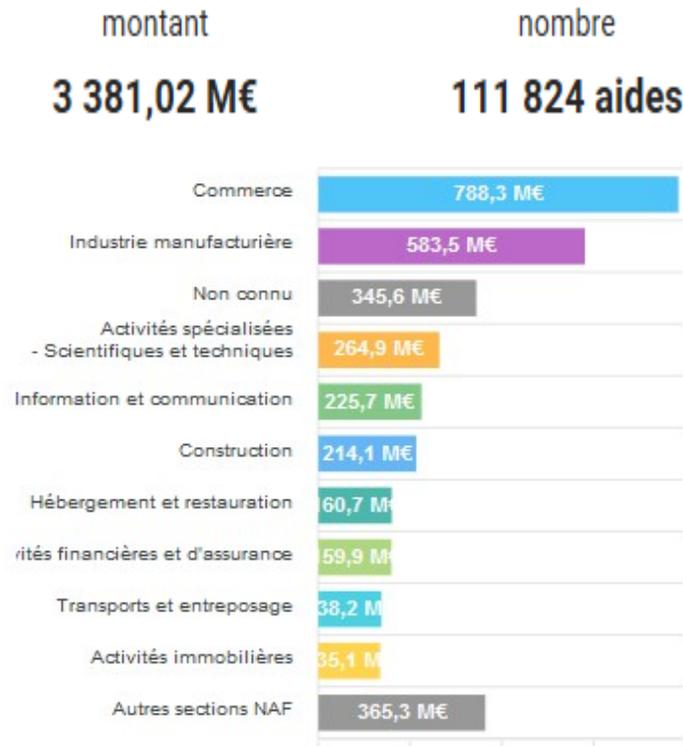
montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
196,04 M€	84 447	22 584



Sur les grands agrégats économiques, le Vaucluse représente

Allègement des mesures de confinement

Reports d'échéances fiscales: échelle nationale



Les Mesures de soutien à l'économie

L'IDF concentre 1/3 des reports d'échéances fiscales (en montants), PACA 4,2 %, le Vaucluse 0,3 %. Cela est révélateur du tissu vaclusien, fortement marqué par des TPE, individuelles, très généralement peu imposées à l'impôt sur les sociétés, impôt qu'acquittent les grandes entreprises.

Reports d'échéances fiscales: Vaucluse

montant: **10,11 M€** nombre: **824 aides**

Reports d'échéances fiscales: Provence-Alpes-Côte d'Azur

montant: **140,67 M€** nombre: **7 156 aides**